



Maison du Tourisme 
CONDROZ-FAMENNE



APPEL À CRÉATIONS DES BANCS POUR NOS SENTIERS

Un banc public ? Oui, mais un banc artistique !

LE CONTEXTE

PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, les communes, les GAL, la Maison du Tourisme, les Offices du Tourisme, les Syndicats d'initiative et d'autres organismes (Vagabond'Art, Groupes sentiers,...) ont déployé de gros efforts pour développer les activités de plein air afin de rencontrer les attentes des randonneurs tout en diversifiant l'offre de notre belle région : par la création de bois didactiques, d'activités familles au travers de balades-jeux (mesaventures.be), par l'installation d'aires de pique-nique ludiques et insolites ainsi que des modules didactiques, par le développement des Sentiers d'Art avec ses œuvres de Land'Art, par la création de nouveaux circuits de promenades (suite à l'ouverture de nouveaux chemins),... Et dans les projets à court terme, il est prévu de développer un tout nouveau réseau Trail et VTT sur nos 7 communes partenaires.

Différentes infrastructures ont été installées le long des itinéraires touristiques mais ne suffisent pas... Une demande complémentaire en bancs, le long des sentiers, est apparue d'où l'idée partagée de lancer cet appel à projets !

Cet appel porte sur des propositions de création de bancs publics originaux et insolites, avec une attention particulière pour des matériaux d'origine naturelle et/ou locale, à placer dans l'espace public extérieur le long de chemins de promenade, du Ravel, du futur Vicigal, des Sentiers d'Art, des boucles vélos...

CONTENU DE CET APPEL

Le contexte	1
Conditions de participation	3
Modalité de l'appel à projets constitution du dossier	5
procédure de Selection	7

LES PORTEURS DE L'APPEL

Le présent appel à projets concrétise le souhait de l'ASBL **Maison du Tourisme Condroz-Famenne** et **ses 7 communes partenaires**, de l'ASBL **Vagabon d'Art** (organisateur de la *Fête de Mai*) et du **GAL Pays des Tiges et Chavées** ASBL d'équiper les sentiers de balade avec plus de bancs « artistiques » pour accueillir au mieux familles, randonneurs et touristes d'un jour.

L'appel est porté par la **Maison du Tourisme Condroz-Famenne**, qui mobilisera des subventions disponibles, avec le soutien du **Gal Pays des Tiges et Chavées**, qui mobilise des moyens spécifiques propres, et du **GAL Condroz-Famenne**.

Le **périmètre** concerné par le projet est donc composé de 7 communes : **Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze**.

LES OBJECTIFS DE L'APPEL

Parmi les rares avantages qu'elle a pu engendrer, la crise sanitaire que nous vivons a boosté le tourisme local et (re)donné aux citoyens (d'ici ou d'ailleurs) le goût de (re)découvrir leur région via la promenade notamment. Le public qui emprunte nos sentiers et chemins se diversifie et son envie de s'arrêter augmente pour observer, pour profiter, pour se reposer, ... Malheureusement, ces pauses ne peuvent se faire aussi régulièrement que souhaité par manque de points d'arrêts équipés de bancs ; mais pas de « simples » bancs ! Nous souhaitons en effet nous démarquer de ce qui peut se trouver ailleurs !

Les créations réalisées contribueront donc à la reconnaissance de la région comme une destination d'art. Ces nouveaux bancs seront un attrait supplémentaire pour venir découvrir notre territoire.

En parallèle, la crise met les finances locales sous pression et ne permet pas aux communes de porter seules ce besoin d'installation de nouveaux bancs. La Maison du Tourisme s'engage donc à leur côté pour obtenir un financement régional partiel et pour *constituer un catalogue* de réalisations possibles.

Chaque commune choisira le ou les modèles de bancs qui seront placés le long de ses sentiers. Les communes définissent elles-mêmes les lieux et le nombre de bancs, selon leur capacité à endosser le financement complémentaire généralement imposé par le pouvoir régional subsidiant.

UN APPEL PHASÉ

L'appel s'adresse à toute personne, professionnel, étudiant ou amateur, passionné par le travail de matériaux locaux.

Dans un premier temps, les personnes intéressées remettent un dossier technique, *avec croquis*, qui décrit leur projet *et l'estimation budgétaire de la réalisation* (cf. section « dossier » et l'annexe). L'ensemble des propositions sera compilé dans un catalogue présenté par la Maison du Tourisme aux 7 communes.

Dans un second temps, **chaque commune** sélectionne, avec l'aide d'un **jury local**, les bancs qu'elle souhaite voir être réalisés et implantés sur son territoire, en fonction des lieux qu'elle aura jugé les plus adéquats. Les commandes étant conditionnées par l'obtention de subventions régionales, chaque commune est autonome pour établir son calendrier. **Certaines commandes devraient être passées dès la fin de l'été 2021**. D'autres arriveront plus tard, d'où la durée de **validité du catalogue pour une période d'environ 12 mois**. Plusieurs exemplaires pourraient être demandés, si le soumissionnaire le permet (*à préciser dans le dossier*).

DÉLAIS ET CALENDRIER

Le dépôt du projet doit se faire pour le ~~30 juin~~ **6 juillet 2021** au plus tard.

La sélection et la commande d'un projet peut se faire jusqu'à l'été 2022.

Les délais de réalisation pour fournir et installer le projet devront être précisés dans le dossier.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PARTICIPANTS

L'appel est ouvert à toute personne majeure, professionnel, étudiant ou amateur, passionné par le travail de matériaux principalement locaux (pierre, bois, métal, ...).

Le projet peut être individuel ou collectif.

Le soumissionnaire considère avoir les compétences techniques nécessaires pour réaliser son projet en toute autonomie.

Les organisateurs sont soucieux des aspects éducatifs, sociaux et participatifs. Le soumissionnaire est de ce fait invité à partager son travail, son expérience, voire même amener des aspects participatifs (toute suggestion est la bienvenue) avec par exemple des écoles, des habitants, des visiteurs, ...

Chaque participant a le droit de présenter plusieurs projets à condition qu'ils soient fondamentalement différents.

PROJET : GÉNÉRALITÉS

Le projet doit être composé d'au moins une assise pouvant accueillir au minimum 2 personnes.

Il n'y a pas de restriction sur la taille globale du projet. Cependant, la totalité des accotements des chemins et sentiers n'appartiennent pas nécessairement à la commune et/ou sont d'une largeur assez étroite¹. Les projets qui présenteront une assise de maximum 40 cm de profondeur seront donc tout aussi intéressants que des plus grands formats (pour être installés sur les sites avec un fonds communal étroit).

PROJET : CRITÈRES À RESPECTER

I. Matériaux

Tous les types de matériaux durables (qualité, origine, ... à préciser) sont autorisés, avec une attention particulière pour des matériaux d'origine naturelle et/ou locale (ex : bois, pierre, métal, ...).

S'agissant du *bois*, seules les essences indigènes (essences de bois propres à la Wallonie) seront acceptées et l'origine locale sera privilégiée (provenance dans un rayon de maximum 200 km). En cas d'achat de bois il se fera de préférence dans une scierie de Wallonie (une liste des scieries locales est à votre disposition sur simple demande). Les bois traités chimiquement ne sont pas acceptés.

En cas de commande, les matériaux seront acquis, transformés et travaillés par le soumissionnaire.

¹ Tous les lieux potentiels qui pourront accueillir ces nouveaux bancs n'ont pas encore été identifiés sur l'ensemble du territoire.

2. Durabilité

Les bancs seront destinés à des espaces publics extérieurs. Ils devront respecter les normes de sécurité élémentaires et rester en bon état pour une durée minimale. Selon les bailleurs de fonds, cette durée varie de 5 à 15 ans.

Le type de matériaux choisi et la forme des bancs seront faciles à entretenir et à nettoyer.

3. Stabilité et ancrage au sol

Les bancs devront être conçus pour maintenir une position naturellement stable mais seront également fixés au sol. Le système de fixation devra être précisé dans le dossier technique.

PROJET : REPRODUCTIBILITÉ ET LOCALISATION

Dans l'hypothèse où certains projets rencontreraient les attentes de plusieurs jury communaux et/ou l'envie d'une commune de voir plusieurs exemplaires installés sur son territoire, le soumissionnaire devra préciser :

- s'il se limite à une réalisation unique ou s'il peut produire son projet en plusieurs exemplaires ;
- s'il autorise la réalisation de son projet par une entreprise sociale ;
- s'il limite la réalisation de son projet à un périmètre géographique (une commune, plusieurs communes, tout le territoire).

PROJET : MODALITÉS FINANCIÈRES

Il incombe au soumissionnaire d'évaluer adéquatement le **coût total** de réalisation de son projet : matériaux, main d'œuvre, déplacement et transport, machinerie, ... et toute autre charge et taxes éventuelles.

En cas de commande, le soumissionnaire n'aura pas la possibilité de réviser ses prix, outre la valeur coûtante des marchandises et pour autant que le soumissionnaire **exerce ce droit à la réception du bon de commande** et qu'il apporte la preuve de la majoration appliquée par son fournisseur.

Dans cette perspective, il est vivement conseillé de ventiler le budget du dossier pour expliciter :

- Le coût détaillé des matériaux utilisés ;
- Le cas échéant, le coût de la main d'œuvre nécessaire à la réalisation complète ;
- Le coût de la livraison ;
- Le coût de l'installation complète sur site (les services communaux pourront éventuellement assister le porteur du projet pour lors de l'installation).

Sans oublier :

- Les éventuelles autres charges et taxes à assumer par le soumissionnaire ;
- L'adaptation éventuelle des coûts en cas de commande simultanée de plusieurs exemplaires.

MODALITÉ DE L'APPEL À PROJETS | CONSTITUTION DU DOSSIER

CONTENU DU DOSSIER

Le dossier prend la forme d'un fichier qui comprend 3 parties obligatoires et 1 facultative, en *suivant le modèle en annexe*.

1. Identification du/des soumissionnaire/s

Un fichier texte dactylographié (p. 1 du modèle en annexe) avec des informations administratives :

- Nom, prénom du soumissionnaire référent
- Nom, prénom des éventuels autres participant au projet concerné
- Adresse postale complète du soumissionnaire référent
- Adresse e-mail du soumissionnaire référent
- Numéro de GSM/téléphone du soumissionnaire référent

2. Identification du projet : descriptif, budget et délais

Un fichier texte dactylographié (p. 2 et 3 du modèle en annexe) avec quelques lignes explicatives pour :

- Contextualiser votre projet : démarche et motivations personnelles, dimension participative, ... ;
- Décrire techniquement la réalisation : dimensions, agencement des matériaux, particularité d'assemblage, système de fixation au sol, ... ;
- Préciser si votre projet est unique ou reproductible ;

DÉTAILLER L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE (CF. CI-DESSUS LA SECTION « PROJET : REPRODUCTIBILITÉ ET LOCALISATION

Dans l'hypothèse où certains projets rencontreraient les attentes de plusieurs jury communaux et/ou l'envie d'une commune de voir plusieurs exemplaires installés sur son territoire, le soumissionnaire devra préciser :

- s'il se limite à une réalisation unique ou s'il peut produire son projet en plusieurs exemplaires ;
- s'il autorise la réalisation de son projet par une entreprise sociale ;
- s'il limite la réalisation de son projet à un périmètre géographique (une commune, plusieurs communes, tout le territoire).
- Projet : modalités financières ») ;
- Expliciter le délai dont vous avez besoin pour la réalisation du projet en cas de commande, avec une information complémentaire en cas de commande multiple ;
- Attester de l'engagement sur une durée de vie estimée du projet.

Le projet sous forme de texte doit être présenté de manière anonyme (pas de signature ou nom visible).

3. Croquis

Un fichier graphique (pdf ou jpg)

Le projet est présenté sous forme de croquis ou de montage photo. Attention ce croquis doit ressembler au mieux à la réalisation finale.

Le projet sous forme de croquis ou montage photo doit être présenté de manière anonyme (pas de signature ou nom visible).

4. Facultatif : réalisation(s) antérieure(s)

Un fichier graphique (pdf ou jpg)

Éventuellement d'autres projets déjà exécutés, à défaut, tout autre élément montrant au jury votre capacité de réalisation (photographies, CV, press book, ...)

DÉPÔT DU DOSSIER

Chaque projet fait l'objet de l'expédition d'un dossier de candidature par courrier électronique à : j.riesen@valleesdessaveurs.be pour le ~~30 juin~~ **2021**, à minuit au plus tard. Un accusé de réception sera transmis directement. **6 juillet**

Si l'envoi électronique constitue une difficulté à rentrer un projet, vous pouvez nous contacter : Julie Riesen, directrice de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne j.riesen@valleesdessaveurs.be ou Maureen Dervaux, Chargée de projet sentiersdart@gmail.com

Tél 086/40.19.22

PROCÉDURE DE SÉLECTION

CATALOGUE

Tous les projets soumis seront compilés dans un catalogue diffusé aux 7 communes concernées.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter un projet selon certains critères techniques et dans l'hypothèse où le dossier serait incomplet et/ou trop vague, en particulier sur le plan technique. Le soumissionnaire concerné en sera informé mi-juillet au plus tard.

COMMANDE

Ce sont les communes qui organiseront un jury de sélection qui sera composé de personnes ressources locales choisies par les communes (ASBL, association « chemins et sentiers », services communaux, ...), de représentants des GAL, de la MT et/ou de représentants des pouvoirs subsidiant.

Ce jury prendra connaissance du catalogue présentant les différents projets proposés sans mention du nom des soumissionnaires. Ensuite, selon le nombre et les lieux identifiés préalablement, le jury sélectionnera un nombre de projets selon les besoins et suivant l'enveloppe budgétaire disponible pour la commune concernée.

Les communes transmettront à la Maison du Tourisme leur sélection sur base du catalogue, idéalement pour la mi-septembre 2021. Ensuite, ce sont le GAL Pays des Tiges et Chavées et/ou la Maison du Tourisme qui procéderont aux commandes auprès des soumissionnaires, selon le calendrier de disponibilité des subventions.

Le lieu d'installation de chaque banc commandé n'incombe donc pas au soumissionnaire mais à la commune.

Les critères d'évaluation principaux sont :

- Le coût et la faisabilité du projet en regard des moyens matériels, humains et financiers des communes ;
- La durabilité de l'œuvre ;
- L'utilisation des matériaux naturels et durables ;
- Les aspects participatifs liés au projet sont un plus ;
- La décision du jury est souveraine et n'appelle aucune justification.

Une seconde vague de commandes est envisagée dans l'hypothèse où de nouvelles opportunités de subventions se présente.

COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Le dépôt du dossier implique que le-s participant-e-s autorise-nt les organisateurs à faire la promotion de son-leur travail, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, la mise à disposition en ligne, l'intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation du porteur de projet.

Le-s participant-e-s autorise-nt aussi gracieusement les organisateurs à utiliser les images de son-leur œuvre dans un but de promotion des actions des GAL, MT, OT et/ou des communes et partenaires.

PROPRIÉTÉ DES RÉALISATIONS

Selon la loi belge, le mobilier implanté, après autorisation préalable, sur des terrains privés ou publics appartient de plein droit aux organisateurs et au propriétaire desdits terrains. Les organisateurs s'interdisent toute exploitation commerciale ou marchande des bancs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Maison du Tourisme Condroz-Famenne
Place Monseu 23 5590 CINEY

Contacts : Julie Riesen (directrice) ou Maureen Dervaux (chargée de projets Sentiers d'Art)
086/40.19.22

j.riesen@valleesdessaveurs.be ou sentiersdart@gmail.com



Cette action s'inscrit dans le cadre de LEADER. Financée par la Wallonie et l'Union européenne.
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Avec le soutien du *Commissariat Général au Tourisme*



Et des communes de Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey et Somme-Leuze.

